



BOUTEILLES PLASTIQUES : PROMOTION DES GOURDES ET DES FONTAINES À EAU

FICHE N°
ACTION 2

CATÉGORIE
Limitation des
déchets en amont



LES ENJEUX

Les bouteilles et bouchons en plastique font sans surprise partie du podium des déchets retrouvés sur nos plages. Pour aider à réduire cette pollution, les collectivités peuvent :

- faire la promotion des gourdes ou en distribuer ; autrefois réservée aux sportifs, la gourde peut être adoptée au quotidien, au travail ou en voyage. C'est un moyen efficace dans la lutte contre les déchets plastiques.
- installer ou promouvoir les fontaines à eau reliées au réseau d'eau potable dans l'espace public. Elles sont notamment appréciées des touristes, grands consommateurs de bouteilles plastiques.

LES CHIFFRES

Les européens sont les plus gros consommateurs d'eau en bouteille au monde, représentant plus de **100 L** par habitant et par an.

L'utilisation d'une gourde pendant **1 an** remplace environ **110 bouteilles** en plastique de 1L. (source :Surfrider Foundation)

OBJECTIFS DE L'ACTION



- **RÉDUIRE** la consommation de bouteilles en plastique, et donc les déchets jetés dans l'espace public
- **FAMILIARISER** les citoyens à l'usage de la gourde pour l'adopter au quotidien
- **ENCOURAGER** l'utilisation de la gourde grâce à l'implantation ou la mise en valeur de fontaines publiques

BÉNÉFICES

- **APPORT D'UN SERVICE** aux habitants, usagers de bâtiments publics, touristes, promeneurs, etc
- **PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET** parfaitement propre à la consommation



©Andrea MICLAUS

TÉMOIGNAGES

« À la rentrée 2020, la ville de **Mouans-Sartoux** a distribué une gourde aux 1 041 écoliers de la commune. L'objectif était de sensibiliser les jeunes aux problèmes de la durabilité environnementale et à l'impact du plastique sur les écosystèmes. Le modèle de gourde choisi est en inox, fabriqué en Europe, et d'une taille adaptée à un enfant. L'opération a été financée pour moitié par la commune, l'autre moitié a été prise en charge par le fournisseur d'eau. »

Gilles Pérole, adjoint au Maire de Mouans-Sartoux.

« Dans le cadre d'un projet de coopération financé par l'Union européenne, la municipalité de **Sestri Levante** a créé une ligne de gourdes personnalisées en acier, qui ont été distribuées à tous les collégiens de la ville. Une initiative qui nous tient à cœur ; le plastique est un énorme problème pour nos mers et toute action visant à réduire son utilisation est positive. »

Valentina Ghio, maire de Sestri Levante

DÉROULÉ DE L'ACTION

1. Définir les contours du projet

- S'assurer d'un budget d'opération - l'implantation de fontaines neuves peut être proposée dans le cadre de budgets participatifs.
- S'assurer de la qualité de l'eau des fontaines auprès des autorités compétentes.

2. Impliquer les acteurs

Définir :

- Le ou les publics visés (grand public, scolaires, clubs de sport, touristes, ...).
- Les partenaires à impliquer (associations environnementales, prestataires de services, offices de tourisme ...).
- Les supports de sensibilisation : Un message pourra être imprimé sur les gourdes ; prévoir des animations en milieu scolaire et une campagne d'affichage pour le grand public.
- Les modèles de gourdes ou fontaines retenus.
- Le calendrier et modalités de mise en œuvre.

3. Mettre en œuvre

Il est possible que les actions se déroulent à des dates et des endroits différents ; communiquer sur le calendrier s'il y a lieu.

4. Faire le bilan de l'action

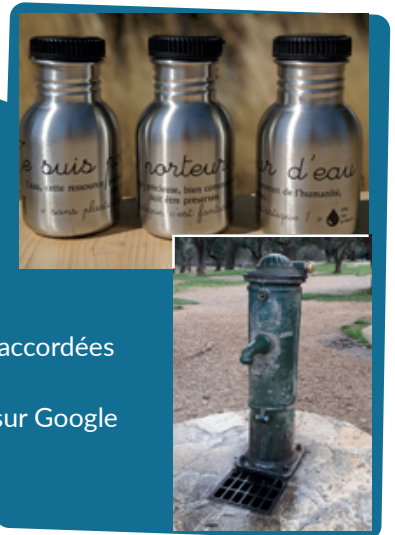
Réaliser un bilan des actions chiffré et le diffuser* :

nombre de gourdes distribuées, de personnes sensibilisées, de nouvelles fontaines installées, réhabilitées ou mises en valeur.

*voir également la fiche action n°14 « Gérer la communication des actions ».

ACTIONS CONCRÈTES : LIMITER L'USAGE DES BOUTEILLES PLASTIQUES

- **Sensibiliser** les scolaires, les citoyens et les touristes au sujet de l'impact du plastique sur l'environnement ; distribuer des gourdes dans les offices de tourisme, écoles, lieux publics, etc
- **Installer** de nouvelles fontaines à eau raccordées au réseau
- **Indiquer** l'emplacement des fontaines sur Google Maps et sur les cartes touristiques



COÛT

- Le coût d'une gourde : compter environ 6 € l'unité ; tarif dégressif selon la quantité
- Le coût d'une fontaine à eau raccordée au réseau varie de 1 000 € (modèle d'intérieur) à 3 200 € (permanent, extérieur, fonte, incongelable) – hors coût de main d'œuvre
- La maintenance des fontaines neuves doit être prévue et chiffrée en amont, pour être intégrée à la régie ou à un contrat de prestation ou délégation de service



POINTS D'ATTENTION

- Afin de montrer l'exemple et suivre la logique de l'opération, il est conseillé aux collectivités de bannir les bouteilles d'eau en plastique de leurs réunions, conférences ou autres événements locaux
- Des applications gratuites existent pour trouver les fontaines d'eau potable. Les collectivités peuvent y partager leur localisation. Exemples d'applications :
 - FreeTaps
 - Nasoni d'Italia

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- Surfrider Foundation – Vidéo « La pollution liée aux bouteilles plastique expliquée »
- Pour les scolaires, le programme européen Marlisco propose des kits éducatifs en français, italien et anglais sur la pollution plastique (www.marlisco.eu).
- La fondation Tara océan met également à disposition des ressources pédagogiques en français (www.oceans.taraexpeditions.org).